

# Règlement du concours - Photographie

**ART.01** - Le concours de photographies de La Durbelière est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels.

**ART.02** - L'œuvre doit être réalisée sur le territoire de la commune de Saint Aubin de Baubigné, sur le site du château de La Durbelière. Elle doit comporter un élément reconnaissable du bâti du site.

**ART.03** - Toutes les techniques et qualités sont admises : Noir et blanc/couleurs, effets, etc. aucune date de prise de vue n'est exclue.

**ART.04** – Les œuvres doivent être envoyées au format JPEG à l'adresse [contact@ladurbeliere.fr](mailto:contact@ladurbeliere.fr). Elles devront pouvoir être imprimées en format 20x30cm.

**ART.05** - L'inscription au concours est **gratuite**.

**ART.06** - Chaque participant pourra envoyer 1 ou 2 œuvres avant le 3 juin. Chaque envoi devra être accompagné d'un bulletin d'inscription et du présent règlement, renseigné et signé comme indiqué.

**ART.07** – Une sélection sera effectuée par le jury sur l'ensemble des envois et exposée au public le 10 juillet 2022, à l'occasion de la journée estivale à La Durbelière. Les œuvres sélectionnées sont numérotées de façon aléatoire pour préserver l'anonymat de leur auteur. Elles seront imprimées et mises en valeur par l'Association.

**ART.08** - L'exposition est ouverte au public à partir de 10h00 (Heure de début des votes).

**ART.09** - La remise des prix a lieu le 10 juillet 2022 à 18h00. Les décisions du Jury sont sans appel.

**ART.10** – Les auteurs des œuvres acceptent d'abandonner leurs droits au profit des partenaires ou de l'association La Durbelière

**ART.11** - Les œuvres primées sont acquises aux sponsors des prix attribués dont l'Association.

**ART.12** - Les autres œuvres participant au concours seront vendues au profit de l'Association après la proclamation du palmarès.

**ART.13** - Aucun prix ne peut être cumulé avec un autre prix.

**ART.14** -L'association "La Durbelière" se réserve le droit de modifier les lieux de l'exposition si elle juge que les conditions ne sont pas remplies pour son bon déroulement.

**ART.15**- L'association La Durbelière se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et les prix si les conditions le réclament.

**ART.16** - Les clichés photographiques et images vidéo pris à l'occasion de cette journée, en vue de sa promotion, sont réputés libres de droit.

**Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé » ) :**